

1H PAR



= 12 À 16H PAR MOIS  
QUE PUIS-JE DEMANDER ?

Les soins à la personne sont exclus. Quelques exemples possibles :

- Aide informatique  
Internet
- Nettoyer les vitres
- S'occuper des animaux  
Arroser les plantes
- Faire les courses
- Présence principalement  
la nuit
- Aide dans le jardin  
Passer la tondeuse
- Cuisiner un repas
- Amener à un rendez-vous,  
au cinéma
- Conversation en langue  
étrangère
- Repassage  
Un peu de ménage
- Tenir compagnie  
(jeux de société, prendre  
le petit déjeuner)
- Baby-sitting  
Accompagner à l'école
- Autre

**QUI CONTACTER ?**

Sabine Estier Thévenoz et Anouk L'Hostis  
1hparm2@unige.ch - +41 22 379 74 00 - [www.unige.ch/logement](http://www.unige.ch/logement)  
Bureau des logements, Université de Genève,  
7 rue des Battoirs, 1205 Genève

graphisme : | lucivine.ch



1H PAR



UN·E ÉTUDIANT·E  
SOUS MON TOIT

Partenaires fondateurs du projet :  
Fondation BNP Paribas Suisse, Pro Senectute Genève, Université de Genève.

PRO  
SENECTUTE



FONDATION  
BNP PARIBAS



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

**1h par m<sup>2</sup>, c'est la règle d'or du programme « Un·e étudiant·e sous mon toit ». Vous proposez une chambre de 12m<sup>2</sup> ? L'étudiant·e vous offre 12h par mois / 3h par semaine. La chambre fait 16 m<sup>2</sup> ? Vous recevez 16h d'aide par mois / 4h par semaine.**

## DU LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONVIVAL

Inspiré d'un modèle largement utilisé en Allemagne, le programme « 1h par m<sup>2</sup> - Un·e étudiant·e sous mon toit » veut créer des liens entre générations. Le principe est simple : échanger une chambre contre des coups de main.

Seniors dès 50 ans, personnes avec un handicap, parents seuls avec un enfant : toute personne qui dispose d'une chambre inoccupée peut participer à ce programme.

Pour la première rentrée universitaire en septembre 2016, une trentaine de tandems hôtes-étudiants ont été constitués. Les hôtes peuvent s'annoncer toute l'année.

## TOUT LE MONDE Y GAGNE

Dans le canton de Genève, plus de 13'300 personnes vivent seules dans des 5 ou 6 pièces (cuisine comprise), toutes n'ayant pas choisi la solitude. Pendant ce temps, sur 17.000 étudiants inscrits à l'Université, quelques centaines renoncent à venir à Genève faute de logements.

## POURQUOI LOGER UN ÉTUDIANT SOUS MON TOIT ?

- △ J'ai une chambre libre dans mon logement.
- △ J'aime le contact et j'ai envie de rendre service à un·e étudiant·e.
- △ J'apprécie l'idée d'échanger de l'espace contre des coups de mains.
- △ Je m'engage à court terme, pour une année universitaire.

## L'AVANTAGE DU PROGRAMME «1H PAR M<sup>2</sup>» ?

- △ J'ai une convention d'hébergement validée par l'Université de Genève, avec la garantie d'un suivi.
- △ L'Université de Genève me met en contact avec seulement 1 à 3 étudiant·e·s et m'évite une avalanche de téléphones.

## UNE PROCÉDURE RASSURANTE EN QUATRE ÉTAPES

- △ Un entretien approfondi chez l'hôte pour détailler les conditions posées et l'aide souhaitée.
- △ Une mise en contact avec 1 à 3 étudiant·e·s pré-sélectionné·e·s et d'accord de rendre l'aide demandée.
- △ La signature d'une convention d'hébergement détaillée
- △ Un point de situation après un à deux mois. Une médiation peut être demandée en tout temps.



photo : ursula markus

## UNE CONVENTION D'HÉBERGEMENT

- △ Un seul document, appelé convention d'hébergement, précise tant les dispositions de logement que les coups de main souhaités.
- △ La convention d'hébergement est valable pour une année, reconductible selon convenance, au maximum pour la durée des études.
- △ Les frais courants (électricité, chauffage, etc) sont dédommagés à raison de 100 ou 120 francs par mois.
- △ Une caution est déposée par l'étudiant·e.
- △ Pas de taxe administrative : la gestion de dossier par l'université est un service gratuit.



photo de une et photo ci-contre : jacques erard